

Avis abrégé

Français

PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF

AVIS DE PROPOSITION DE RÈGLEMENT ET D'AUDIENCES D'APPROBATION DE RÈGLEMENT

AVEZ-VOUS UTILISÉ LA PLATEFORME TIKTOK AU CANADA AU PLUS TARD LE 28 OCTOBRE 2021?

LE PRÉSENT AVIS PEUT AFFECTER VOS DROITS JURIDIQUES

Un règlement de recours collectif a été conclu dans *Lisa Thomas c. ByteDance Ltd*, CSCB S-209073 et *A.C. mineure représentée par son tuteur à l'instance, Robert Andrew Cronk c. musical.ly Inc.*, CSCB S-193384. Le recours a été autorisé par la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

Le règlement constitue un compromis et ne constitue pas un aveu de responsabilité ou d'acte répréhensible ou de faute de la part de l'un des défendeurs. Le règlement proposé est soumis à l'approbation de la Cour.

Le recours collectif a été certifié au nom de toutes les personnes physiques au Canada (y compris leurs successions, exécuteurs testamentaires ou représentants personnels) qui ont utilisé la plateforme TikTok au plus tard le 28 octobre 2021 et au nom d'un sous-groupe de toutes les personnes physiques au Canada (y compris leurs successions, exécuteurs testamentaires ou représentants personnels) qui ont utilisé la plateforme TikTok au plus tard le 28 octobre 2021 alors qu'ils étaient mineurs dans leur province.

Dans le cadre du paiement de 2 000 000 \$ plus le remboursement des coûts de 26 629 \$ par TikTok Inc. et TikTok Pte Ltd., les membres du recours collectif abandonneront toutes les réclamations présentées à l'encontre des défendeurs. Le fonds de règlement, après le paiement des honoraires des avocats du recours collectif, des dépenses et de tout honorarium aux demandeurs, seront versés à la Fondation du droit de la Colombie-Britannique; au Centre canadien de protection de l'enfance; à Jeunesse, J'écoute; et aux Clubs Garçons et Filles du Canada.

Les représentants des demandeurs ont conclu une entente sur les honoraires conditionnels avec les avocats du recours collectif prévoyant une rémunération maximale de 25 %. Les avocats du recours collectif demanderont l'approbation de leurs honoraires lors de l'audience d'approbation du règlement ou à la suite de celle-ci. Le tribunal déterminera le montant à verser aux avocats du recours collectif pour les frais juridiques et les débours.

Vous appartenez automatiquement aux membres du recours collectif et vous serez lié par le règlement s'il est approuvé par le tribunal, à moins que vous ne vous retiriez. Si vous ne voulez pas faire partie de l'action en justice,

vous devez vous retirer de l'instance en remettant un formulaire de retrait à l'avocat du recours collectif au plus tard le **17 janvier 2022**.

Pour les membres du recours collectif qui souhaitent s'opposer au règlement, au protocole de distribution, aux honoraires des avocats du recours collectif ou aux honoraires du demandeur, vous devez en informer les avocats du recours collectif au plus tard le **14 janvier 2022**, de la manière indiquée dans la version longue de l'avis.

Les avocats du recours collectif sont Hammerco Lawyers LLP, Mathew P Good Law Corporation et Slater Vecchio LLP. De plus amples renseignements sur le règlement (y compris le formulaire de retrait et l'accord de règlement) sont disponibles à <http://www.slatervechio.com/tiktok-class-action>.

Le présent avis a été autorisé par la Cour suprême de la Colombie-Britannique,

